

Claude EGLIE-RICHTERS
Georges GIRARD
Isabelle MALAUSSENA

Avocats Associés

Stéphane DAGHERO

Avocat Collaborateur

Claude VARRAUD

Conseil Fiscal et

en Droit des Sociétés

Frédérique FABRE

Avocats Associés

Monsieur FERRAYE Joseph
Résidence Montfleuri Bat K
1, Avenue de la Bermone

06270 VILLENEUVE LOUBET

CANNES, le 7 mars 1996

Nos Réfs. : 956954 - GG/NA

FERRAYE C/ BASANO TILLIE COLONNA

Vos Réfs :

Cher Monsieur,

Comme suite à une longue **conversation** téléphonique avec Monsieur le Bâtonnier **BONNANT** en date du 6 Mars 1996, il a été convenu de laisser la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE statuer en l'état.

Un non lieu n'a pas de caractère définitif et la procédure peut être ouverte à nouveau, sur charges nouvelles.

Ces charges nouvelles, dans l'hypothèse où l'autorité suisse donne suite, pourraient résulter du résultat de cette procédure.

J'adresse copie de la présente, pour information, à Monsieur le Bâtonnier BONNANT.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Georges GIRARD